

REUNION DU JEUDI 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le 27 juin à 11 heures 35 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. PASCAL DELNEF, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME CATHERINE BENEDINI, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, M. STEPHANE DECAYEUX, MME BRIGITTE LHOMME, M. DIDIER POTEL, M. JOSE SUEUR

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme LHOMME pour M. BOHIN, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, M. SUEUR pour Mme MAILLE-BARBARE.

Puis M. le président indique avoir reçu une question orale de M. Bernard DAVERGNE relative à la limitation de vitesse sur les routes départementales à laquelle il sera répondu au moment de l'examen des dossiers de la 4^{ème} commission.

M. le président soumet le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019 à l'approbation de l'assemblée. Mme de WAZIERS précise à ce sujet que ce sont 97 % de contrats jeunes majeurs signés et non 80%.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

19.1.13. - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 – MME Christelle HIVER, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER constate que ce compte de gestion démontre que le contre-budget proposé par le groupe Somme à Gauche se trouve vérifié. En effet les recettes, notamment sur les droits de mutation, sont importantes et en augmentation ce qui prouve que l'argent n'est pas dépensé. Il indique que son groupe ne participera pas au vote.

Mme LEPRESLE indique que son groupe ne participera pas non plus au vote.

M. RENAUX indique qu'il votera le compte de gestion 2018 car il s'agit d'un constat de la tenue des comptes.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité les groupes Somme à Gauche et les Elues écologistes ne participant pas au vote.

19.1.14. - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - MME Christelle HIVER, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. le président donne lecture de la réponse suivante à la question orale posée par Mme WYBO au sujet des charges à caractère général :

« Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, les dépenses de fonctionnement pour lesquelles il n'existe pas d'imputation comptable spécifique dans le plan de comptes M52 sont imputées sur des imputations « divers ». Afin de permettre une analyse financière de qualité, l'utilisation de ces comptes « divers » est contrôlée par les services du Département.

Les montants de 1,4 M€ en 6188 et 1,2 M€ en 6288 sont des montants votés.

Ainsi pour le compte 6188 « autres frais divers », le montant voté de 1,4 M€, a été mandaté pour 951 246 € au CA 2018.

L'annexe dans le document comptable du compte administratif relative à la présentation fonctionnelle permet également de trouver pour quelle fonction (page 47 et 59) et pour quelle rubrique fonctionnelle (page 72, 76,78 82 et 104) ces dépenses sont ventilées :

Par exemple, 951 246 € mandatés en 2018 au compte 6188 sont ventilés comme suit :

- 790 966 € au titre de l'administration générale : il s'agit de divers frais informatiques (infogérance, contrats ...)
- 36 091 € au titre de l'enseignement pour les collèges : il s'agit des passeports collèges.
- 10 215 € au titre de la culture, soit 7 376 € pour la bibliothèque : couvertures de livres et achats de chèques- lire ; 1 029 € pour les musées pour les olympiades de la grande guerre ; 1 741 € pour les fournitures et reliures ; 67 € pour le sport.
- 82 370 € pour l'enfance pour les fournitures scolaires, frais de cantine, vêtements ...pour les MNA.
- 31 605 € pour le développement touristique pour l'actualisation des schémas directeurs signalisation.

Pour le compte 6228 « divers », le montant voté de 1,2 M€ a été mandaté pour 857 283,43 €.

L'annexe dans le document comptable du compte administratif relative à la présentation fonctionnelle permet également de trouver pour quelle fonction (page 48 et 59) et pour quelle rubrique fonctionnelle (page 72, 82, 84 et 93) ces dépenses sont ventilées :

Par exemple, 857 283 € mandatés en 2018 au compte 6228 sont ventilés comme suit :

- 11 812 € au titre de l'administration générale : il s'agit de diagnostics batimentaires
- 5 315 € pour les collèges, pour des prestations de topographie

- 771 675 € pour l'enfance, pour les rencontres parents enfants et dépenses pour les enfants placés chez les assistantes familiales ;
- 19 924 € pour la téléassistance pour les personnes âgées
- 47 512€ pour l'accompagnement par Cyprès des familles en surendettement, et pour des tutelles.
- 1 044 € pour les infrastructures, pour des levers parcellaires. »

M. STOTER, après avoir rappelé que le budget primitif 2018 avait fait l'objet d'une contre proposition de budget par son groupe, constate que le Président thésaurise ; ce constat étant confirmé par le compte administratif 2018. Reprenant le terme de « cagnotage » utilisé par son collègue M. RENAUX la veille, M. STOTER fait référence à l'avare de Molière et sa cassette. Il qualifie la baisse des dépenses de fonctionnement de tour de vis dans la mesure où cette baisse va au-delà de la limite imposée par l'Etat. Après avoir rappelé les chiffres clés de ce compte administratif, à savoir une capacité de désendettement d'environ 3,2 ans, un taux d'épargne brute de 14,38%, une épargne nette de 62,75 millions d'euros et un fonds de roulement supérieur à 113 millions d'euros ; il s'interroge sur l'objectif poursuivi par M. le Président qui mène pour ce résultat une politique de contrainte et d'austérité au détriment du service rendu à la population alors qu'une autre politique était possible.

M. JARDE, en réponse, se réjouit de ces bons résultats obtenus sans pression fiscale et estime que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain alors que les Samariens ont déjà exprimé leur « ras-le-bol » fiscal.

Mme LEPRESLE dit partager les propos de M. STOTER et revenant sur les propos de la veille de M. le Président, qui se félicitait de la progression de l'éolien terrestre, note que cette progression entraîne une augmentation des recettes liées aux IFR .

M. le Président invite Mme LEPRESLE à ne pas interpréter ses propos car il faisait état des chiffres bruts de production électrique de l'éolien terrestre.

Mme HIVER, après avoir remercié M. JARDE pour son intervention, complète ses propos en rappelant que, lors de l'arrivée de la nouvelle majorité en 2015, l'objectif était d'inverser l'effet de ciseaux en appliquant, non pas un tour de vis, mais de nouveaux principes de gestion permettant d'aborder l'avenir sous de meilleurs auspices.

Elle rappelle les incertitudes pesant sur les recettes, comme l'impact démographique sur l'APA, et ajoute que l'autonomie financière retrouvée permet de se lancer dans des projets structurants pour le territoire comme « Vallée idéale » ou le canal Seine Nord Europe. Enfin, à partir des comparaisons établies entre les taux d'épargne brute et les capacités de désendettement de 2010 et de 2018, Mme HIVER démontre que les principes de gestion actuels sont très similaires à ceux de 2010.

M. le Président déplore la faculté de l'opposition de dépenser davantage sans même avoir déterminé les objectifs.

M. LEC estime que M. le Président a fait la démonstration de ce qu'est une gestion de droite. Ainsi, à partir des chiffres exposés par M. STOTER, M. LEC affirme que les menaces pesant sur les finances départementales sont désormais écartées et que des dépenses restent envisageables en direction du monde associatif. Il prédit que cette gestion austère entraînera une réduction des dotations lorsque l'Etat examinera les comptes de la collectivité.

M. le Président l'invite à examiner et analyser les baisses de dépenses qui ne sont pas systématiquement de son fait. Il cite notamment les changements de réglementation, la baisse de nombre d'allocataires du RSA. Il l'invite également à lire avec attention le rapport d'analyse du compte administratif.

Conformément aux dispositions de l'article 3312-5 du code général des collectivités territoriales, le Président se retire au moment du vote.

(Le Président quitte la salle des délibérations à 12 h 16).

Il est procédé à un vote sous la présidence de Mme HIVER.

Le compte administratif est adopté à la majorité, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communiste », les « Elues Ecologistes », « Génération.s » « Somme à Gauche » et « Rassemblement National » votant contre.

(Le Président rejoint la salle des délibérations à 12 h 17).

19.1.15. - OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RÉVISIONS ET ANNULATIONS DES AP ET AE - MME Christelle HIVER, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communiste », les « Elues Ecologistes », « Génération.s » « Somme à Gauche » et « Rassemblement National » s'abstenant.

19.1.16. - OPÉRATIONS FINANCIÈRES – TADEM RÉPARTITION DU PRODUIT 2018 – Mme Françoise RAGUENEAU , rapporteure, conclusions adoptées

19.1.17. - RESSOURCES HUMAINES - + AMENDEMENT déposé par M. le Président - MME Christelle HIVER, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HIVER présente l'amendement déposé par M. le Président.

M. LEC ne comprend pas quelle est la raison de la création de deux postes de Directeurs Généraux Adjointes et la suppression par l'amendement de trois postes de direction, sachant que les syndicats se sont montrés hostiles à cette proposition lors du dernier comité technique.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est adopté, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communiste », les « Elues Ecologistes », « Génération.s » « Somme à Gauche » votant contre, les groupes « Unis pour la Somme », « Rassemblement National » et Mme DUCROCQ votant pour.

Mme HIVER présente le rapport. Mme LEPRESLE indique ne pas comprendre la réorganisation soudaine des directions générales adjointes dont elle ne saisit pas les objectifs qu'elle pense être de nature politique. Elle convient que le renforcement du service consacré aux MNA est une bonne chose mais demande la création dans ce service d'un poste de psychologue spécialisé dans les migrations. Enfin, elle se félicite de l'arrivée d'un nouveau collaborateur au groupe les « Elues Ecologistes » M. BRACQUE qui vient renforcer les effectifs, M. MINI ayant souhaité réduire son temps de travail.

En réponse à Mme WYBO qui s'interroge sur le nombre de collaborateurs et d'ETP dont dispose le groupe "Les Elues Ecologistes", M. le Président précise que la gestion du nombre d'heures des collaborateurs de groupes est l'affaire de chaque groupe et que cette enveloppe est cadrée et fonction du nombre d'élus composant le groupe.

M. le Président suspend la séance afin que Mme AUGROS, directrice générale adjointe des Solidarités et de l'Insertion, apporte toute réponse utile à Mme LEPRESLE sur la présence de psychologues au sein de la direction « enfance et famille » et des partenaires du Département.

(La séance suspendue à 12 h 31 est reprise à 12 h32).

M. le Président juge inappropriée la remarque de Mme LEPRESLE quant au caractère prétendument politique de la réorganisation des DGA.

M. HAUSSOULIER remarque qu'au contraire de certains collaborateurs de groupes politiques du Parlement européen, le collaborateur du groupe des écologistes est souvent présent à l'hôtel du Département.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communiste », « Génération.s » « Somme à Gauche » votant contre l'action 1 ; les groupes « Elues Ecologistes » et « Rassemblement National » s'abstenant.

19.1.18. - SITES ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS – Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant.

19.1.19. - MESURES DE GESTION FSE - Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Il est pris acte de la présentation du rapport relatif aux mesures de gestion FSE par l'assemblée à l'exception du groupe « Rassemblement National » qui dit s'abstenir.

Avant de suspendre la séance, M. le Président précise que la séance publique du vendredi 28 juin reprendra à 10 h 30 après la réunion de travail consacrée, de 9h 30 à 10h 30, à la démarche d'innovation de la collectivité.

Il indique en outre que la séance reprendra cet après-midi après la réunion de travail consacrée au projet « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12 h 40 est reprise à 16 h 08).

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Stéphane DECAYEUX, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Pascal DELNEF, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : Mme Catherine BENEDINI, M. Claude CHAIDRON, Mme Margaux DELETRE, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON, M. José SUEUR

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DELETRE pour M. JARDE, M SUEUR pour Mme MAILLE-BARBARE, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, Mme QUIGNON pour M. DELNEF

19.1.22. - UNE NOUVELLE STRATEGIE POUR FAIRE DE LA VALLEE DE SOMME, UNE VALLEE IDEALE- Mme Christelle HIVER, rapporteure, Présidente, conclusions adoptées

M. STOTER indique que son groupe votera pour tout en remarquant que le grand projet vallée de Somme aurait pu être poursuivi depuis 2015. Mme DENIS affirme que son groupe soutien ce projet et espère la poursuite d'actions de protection de l'environnement et de la biodiversité notamment dans le cadre du droit de préemption des espaces naturels sensibles.

19.1.23. - DESIGNATIONS – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU donne lecture des désignations proposées.

Il est procédé à un vote, les désignations proposées sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communiste », les « Elues Ecologistes », « Génération.s » « Somme à Gauche », « Rassemblement National » et Mme DUCROCQ ne participant pas au vote.

M. le Président précise que M. VARLET assure le secrétariat de séance.

19.1.24. - VOEU "NON AUX FERMETURES DE CENTRES D'IMPOTS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME" DÉPOSÉ PAR LE GROUPE « UNIS POUR LA SOMME » - Mme Christelle HIVER , rapporteure

Mme WYBO indique être également cosignataire avec M. GAFFEZ de ce vœu.

M. STOTER au nom du groupe « Somme à Gauche » apporte son soutien au vœu dans la mesure où il concourt à la volonté de maintenir les services publics.

Mme DAMIS-FRICOURT dit partager cette volonté du maintien des services publics dans la Somme mais explique qu'elle ne souhaite pas signer ce vœu dans la mesure où elle juge paradoxal que M. le Président s'oppose aux fermetures des centres des impôts mais se consacre dans sa collectivité à la fermeture de services publics. Toutefois son groupe votera ce vœu.

M. DAVERGNE souligne l'importance de voter unanimement dans la mesure où les propositions de fermeture du directeur des finances publiques sont fermes.

M. HERTAULT attire l'attention sur la situation de l'ouest du département également préoccupante.

M. le Président propose dès lors de réécrire ce vœu et de reporter son examen à demain.

19.2.28. - SOUTIEN A LA PARENTALITE – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARON-DECROIX rappelle que l'APRADIS accueille le mercredi 3 juillet prochain à l'atelier délocalisé de l'ADF avec son président M. BUSSEREAU et que ses collègues sont cordialement invités à y participer.

19.2.29. -RSA ET AIDES FINANCIERES AU PARCOURS D'INSERTION : RAPPORT D'INFORMATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU CONTROLE RSA - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure.

Mme DARRAS juge insignifiant le nombre de fraudes détectées au regard de l'argent dépensé pour ce faire. Elle insiste sur la nécessité d'accompagner et d'aider les allocataires car il existe de nombreuses situations de rupture de droit et de versement liées à la méconnaissance des dispositifs.

Pour M. le Président la démarche n'est pas inutile car elle a permis l'inscription de 1300 allocataires à Pôle Emploi

Il est pris acte par l'assemblée de la présentation du rapport d'information sur la mise en œuvre du contrôle RSA.

19.2.30. - FSL - REMISES GRACIEUSES - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

19.2.31. -REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

19.2.32. - STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure.

Pour Mme DARRAS, ce plan est insuffisant et le vœu déclaré irrecevable de son groupe contenait des propositions constructives à ce sujet. Elle indique que son groupe votera contre.

Mme WYBO juge ce plan intéressant car il comprend de vraies mesures mais toutefois déplore l'absence de proposition sur l'emploi précaire et notamment les chômeurs de longue durée et les seniors. Elle indique que son groupe s'abstiendra.

En réponse Mme de WAZIERS indique que les propositions faites par l'opposition quant aux actions à mener ne relèvent pas des compétences du Département.

Mme LEPRESLE lui indique qu'au contraire, le soutien à la parentalité, des actions de prévention et le soutien aux places de crèche relèvent de la compétence du Département et que le soutien et l'aide financière restent possible en direction des publics cibles de la collectivité.

Pour M. RENAUX, le Département se substitue à l'Education Nationale et à l'Etat en finançant des postes d'éducateur spécialisé dans la lutte contre le décrochage scolaire dans les collèges.

M. LEC souhaite qu'un avenant soit proposé à cette convention de lutte contre la pauvreté car selon lui les domaines de la santé, de la famille et de l'école relèvent bien de la compétence du Département et sont insuffisamment abordés dans ce contrat. Il dit toutefois rejoindre la convention sur l'orientation des bénéficiaires du RSA tout en soulignant que l'insertion des sortants de l'aide

sociale à l'enfance doit être améliorée. Il déplore le rejet du vœu de son groupe et reproche à M. le Président le refus du débat.

M. le Président s'étonne que M. LEC en tant qu'homme de loi méconnaisse le respect des formes. Puis, il lui rappelle que cette convention constitue une expérimentation pilotée par le gouvernement. Il fait part de sa surprise du reproche de l'opposition de venir en substitution de l'Education Nationale alors qu'il vient en aide aux enfants. Il rappelle à Mme LEPRESLE que le Département apporte son soutien à l'investissement pour les crèches ce qui permet d'en contenir le prix de journée. Enfin, il invite Mme DARRAS à chiffrer le plan pauvreté qu'elle propose.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communiste », les « Elues Ecologistes », « Génération.s » « Somme à Gauche » votant contre et le groupe « Rassemblement National » votant contre.

19.2.33. - FUSION ENTRE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AMIENS METROPOLE (OPAC) ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT EN SOMME (OPSOM)- Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER après avoir rappelé la carence de bailleurs sociaux en milieu rural indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport en raison des craintes de voir disparaître l'OPSOM au vu de la gouvernance mise en place dans le cadre de cette fusion.

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis: M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS.

Mme de WAZIERS indique que les élus proposés pour siéger dans le cadre de cette fusion, à savoir M. le Président, M. DECAYEUX et Mme RAGUENEAU, sont issus du monde rural et auront à cœur de défendre les intérêts et la spécificité de l'OPSOM.

Mme DAMIS-FRICOURT s'associe aux propos de M. STOTER et encourage la poursuite du développement de logements sociaux en milieu rural dans le cadre de cette fusion.

M. RENAUX se dit confiant car il voit des complémentarités entre les deux parcs de logements de l'OPSOM et de l'OPAC. Il affirme que le travail et la coopération entre les équipes de ces deux offices a déjà débuté dans un esprit d'intelligence collective tourné vers l'intérêt général.

M. DECAYEUX rend compte de la mission qui lui a été confiée d'équilibrage de l'offre de logements sociaux entre urbain et rural. Il regrette de n'avoir pas réussi à convaincre la SIP et l'ODA

de rejoindre la fusion. Il se dit vigilant à l'équilibre entre les deux offices et se dit attaché à l'OPSOM en tant que président.

En conclusion, il affirme que la loi ELAN est une erreur politique contribuant à la massification et à une perte de visibilité pour les offices de logement social.

M. DAVERGNE espère que la possibilité sera offerte aux autres bailleurs sociaux de rejoindre la fusion et se demande si la spécificité de chaque bailleur ne peut pas figurer aux statuts.

M. RENAUX attire l'attention de ses collègues sur la nécessité, en tant qu'élu, de siéger dans les commissions d'attribution de logements.

En conclusion, M. le Président se dit confiant quant à cette fusion. Il rappelle qu'à l'origine l'OPSOM est issu de l'OPAC qui lui avait vendu ultérieurement une partie de son parc en milieu rural. Il rappelle également la diversité des formes juridiques des bailleurs sociaux et que la mutualisation et le travail commun entre les deux offices a déjà commencé.

En réponse à M. DAVERGNE, M. DECAYEUX le rassure en lui indiquant que la structure juridique actuelle permettra l'entrée ultérieure d'autres bailleurs sociaux. Il se dit attaché à la préservation de la spécificité de l'OPSOM.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Elues Ecologistes », « Génération.s » « Somme à Gauche » s'abstenant et M. DECAYEUX ne participant pas au vote en tant que président de l'OPSOM.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle que la séance reprendra demain matin à 10 h 30.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 17 h 20.)

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LES SECRETAIRES,

Mme Margaux DELETRE

M. Philippe VARLET

